



Syndicat d'Eau et
d'Assainissement
de la Région d'Yerville

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 9 juillet 2012

L'an deux mille 12, le neuf juillet, à dix-huit heures, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Julien LACHEVRE, Daniel LEMARCHAND, Philippe LATTELAIS, Pascal LEBRUN, Sylvain MAGLOIRE, Claude LESEIGNEUR, Dominique LEVREUX, Madame Catherine DELAUNAY, Messieurs Hubert HONDIER, Gérard PLANTE, Jean-Michel TRAVERS, Jean Jacques MALHOUITRE, Pierre LEMERCIER, Madame Elisabeth PETIT, Messieurs Patrick HAMOUI, Fabrice BLOQUEL, Thierry CABOT, René LEFEBVRE, Hervé SIMON, Olivier HOUEVILLE, Didier HIS, Daniel COLLARD, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Assistaient également : Monsieur Samuel GENDRIN

Etaient Excusés : Monsieur René SAGNOT, Julien BERTHEUIL, François SIMEON,

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 15 mars 2012 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

• Avenant du Contrat d'Affermage du Service d'assainissement collectif

Le Président expose que le Syndicat a réalisé de nombreux investissements ces 4 dernières années qui modifient le périmètre du contrat d'affermage d'assainissement. Les principaux investissements sont :

- La station d'épuration de Yerville-Bourdainville (passage de 2500 à 5700 EH)
- La station d'épuration de Motteville (passage de 800 à 1300 EH)
- 5,355 km de réseau d'assainissement dans les communes de Bourdainville, Motteville et Flamanville
- 6 postes de relèvements (1 à Yerville, 2 à Bourdainville, 2 à Flamanville et 1 à Motteville)
- le réseau de transfert dans l'ancienne station de Yerville à la nouvelle STEP de Yerville-Bourdainville

Ces investissements entraînent des frais supplémentaires d'exploitation qui ne sont pas prévus dans le contrat initial d'affermage, d'où la nécessité de réaliser un avenant au contrat qui entraînera une augmentation du prix de l'eau assainie. Mr Emeric DEQUIDT expose le détail de ces frais supplémentaires. Seuls les abonnés raccordés à un réseau d'assainissement seront concernés par cette augmentation du prix de l'eau.

Le Syndicat a négocié le montant de cet avenant avec l'aide des services du SIDESA.

Afin de limiter le montant de l'avenant, le Syndicat a choisi de prendre à sa charge :

- Les frais de curage, transport et traitement des boues des lits plantés de roseaux. Une consultation a été réalisée, et le syndicat est actuellement en phase d'analyse d'offres pour la réalisation de ces prestations.
- Une partie des frais des charges d'exploitation excédentaires supportées sur la période de 2009-2012 d'un montant de 137541 €, qui auraient été reportées sur la période résiduelle de contrat d'affermage. A ce titre, le Syndicat prend à sa charge 100 000 € sur ses fonds propres.

Le Président explique qu'il n'a pas voulu réaliser un avenant dès l'achèvement de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville car :

- négocier un avenant rapidement et dans la précipitation n'est jamais favorable à la collectivité

- la construction de la nouvelle d'épuration de Motteville et des nouveaux réseaux de Motteville et Flamanville aurait entraîné un avenant supplémentaire, mieux valait tout faire en même temps.

Au final, après une présentation initiale d'un avenant à **41,3 centimes d'€/m³**, il a été négocié une augmentation de **21,67 centimes d'€/m³** passant la part du délégataire de 0,8667 €/m³ à 1,0834 €/m³ (Tarifs en valeur de base au 01/07/2010).

Cet avenant entraîne une augmentation du prix de l'eau assainie de 4,4 %, passant de 5,20 €/m³ à 5,43 €/m³.

Une fiche synthèse de cet avenant est présentée à l'assemblée. Il montre une comparaison de différents avenants négociés dans des collectivités voisines. L'augmentation du prix de l'eau reste raisonnable au regard de l'importance de la modification du périmètre du contrat d'affermage.

C'est la deuxième augmentation du prix de l'eau (hors inflation) qui est décidée pour le Syndicat après la construction de l'usine de micro-filtration en 2000. Un historique des prix de l'eau est distribué à l'assemblée.

Après la présentation détaillée de l'avenant par Mr Emeric DEQUIDT, l'assemblée approuve à l'unanimité l'avenant entraînant une augmentation de 0,2167 €/m³ d'eau assainie au titre de l'exploitation des nouveaux ouvrages d'assainissement, et autorise le Président à le signer.

- **Station d'épuration de Saint-Ouen du Breuil/Hugleville en Caux**

Le Président expose que dans le cadre de l'étude avant-projet pour la reconstruction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux, réalisé par SOGETI, il a été étudié deux solutions :

- 1) la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration sur le site de la commune
- 2) le transfert des eaux usées de la commune d'Hugleville vers la nouvelle station de Saint Ouen du Breuil, qui est à reconstruire.

Les études comparatives montrent que les coûts des 2 solutions sont sensiblement les mêmes en investissement : environ 500 000 € H.T.

Cependant la solution 2 présente les avantages suivants :

- Cette solution présente une économie d'un achat de terrain et permet de lisser le coût de la station d'Hugleville sur celui de la station d'épuration de Saint Ouen du Breuil, qui est également à reconstruire, au regard de ses faibles performances épuratoires et des perspectives d'urbanisme de Saint Ouen du Breuil qui ont été présentés dans l'étude d'actualisation du zonage.

- Au regard de la protection de la ressource en eau, l'apport d'eaux usées supplémentaires à Saint Ouen du Breuil rendra possible la construction d'une station d'épuration à boues activées dont la capacité attendrait **1000 EH** (capacité à définir). Cette station d'épuration permettra de respecter les normes de rejets (tout particulièrement en azote), et ce d'autant plus que le site de Saint Ouen du Breuil est située en amont du Bassin d'Alimentation de Captage de Varneville-Bretteville et de Bourdainville.

- Le Syndicat est propriétaire de 7500 m² depuis 2006, acquis via un échange avec la SAPN à côté de l'actuelle zone d'infiltration de la STEP de St Ouen du Breuil. Sous réserve de mauvais résultats d'infiltration ou de découverte de marnières, le SIAEPA n'aurait donc pas besoin d'acheter un nouveau terrain, ce qui est un avantage pour réaliser rapidement le projet. En effet, des problèmes fonciers ont été rencontrés à Hugleville en Caux pendant l'étude AVP pour les tests d'infiltration (propriétaires non vendeurs : processus d'acquisition de terrain long et cher).

Il est donc proposé à l'assemblée de retenir la solution de transfert et de délibérer en ce sens.

Après avoir entendu cet exposé, l'assemblée valide le principe du transfert des eaux usées d'Hugleville en Caux vers Saint Ouen du Breuil et autorise le Président ou le Vice-Président à réaliser les opérations suivantes :

- la consultation et le choix d'un maîtrise d'œuvre
- les consultations pour les études préalables (études topographiques et études géotechniques)
- les consultations pour la réalisation des réseaux et de la nouvelle station d'épuration
- les éventuels achats de terrains nécessaires
- les demandes de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général
- les éventuels emprunts nécessaires.

• **Approbation des plans de zonage d'assainissement**

Le Président expose que le bureau d'études SOGETI a réalisé l'étude d'actualisation des zonages d'assainissement de 13 communes du Syndicat. Les projets de zonages ont été présentés aux élus lors des réunions des 12, 13 et 14 mars. Lors de ces réunions ont été intégrées les perspectives d'urbanisme dans l'étude des zonages.

Il en ressort de ces études les tendances des zonages suivants :

Commune	Les secteurs non assainis ci-dessous sont proposés en zonage d'assainissement collectif	Maintien en ANC
Auzouville L'Esneval	Secteur Bout de Bas	Reste de secteurs
Saint Martin Aux Arbres	Secteurs du Bourg, de Caillebourg et de Bosc-Robert	Reste de secteurs
Cideville		Tous les secteurs non assainis
Ancretieville St Victor	Secteurs du Bourg et de Saint Victor	Reste de secteurs
Ectot l'Auber		Tous les secteurs non assainis
Criquetot sur Ouville	Secteurs rue de la mare Barbet, Route d'Ouville, Mantot, rue des Forrières, La Forge	Reste de secteurs
Gueutteville		Tous les secteurs non assainis
Hugleville en Caux	Secteur bourg nord	Reste de secteurs
Saint Ouen du Breuil	Rue Alexandre Dumas, Rue du stade	Reste de secteurs
Vibeuf	Rue de la Mare des Champs, rue des Forrières partie nord	Reste de secteurs
Saussay	Hameau des mares	Reste de secteurs
Grémonville	Secteur de Mantot	Reste de secteurs
Ouville l'Abbaye	Secteur Mont de Bourg, du Quesnel, du Chemin de la Mare Faucon, du Chemin des Foires	Reste de secteurs

Il est proposé à l'assemblée de valider ces projets zonages d'assainissement dans un premier temps et d'autoriser le Président à saisir le Tribunal Administratif pour réaliser les enquêtes publiques correspondantes.

Les plans de zonages définitifs seront envoyés aux communes pour avis et seront modifiés si nécessaire.

Calendrier pour la suite et fin de l'étude :

- Envoi des plans de zonage définitif aux communes en juillet-août
- Septembre : délibération des communes pour approbation des plans de zonage
- Enquêtes publiques en octobre/novembre
- Fin de la procédure en fin d'année.

A l'unanimité, l'assemblée valide ces plans de zonages.

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition de Maryvonne Pierroux pour le Syndicat.**

Suite à la fin de la convention de mise à disposition de Maryvonne Pierroux pour le Syndicat en septembre 2012, le Comité Syndical approuve la reconduction de cette convention pour 11h par semaine pendant 3 ans et autorise le Président à la signer avec Mr le Maire d'Auzouville l'Esneval.

- **Reconduction du contrat de Patrick Bettencourt**

Le contrat saisonnier de Patrick Bettencourt se terminant fin septembre, il est proposé de reconduire son contrat un mois supplémentaire jusqu'à fin octobre via un contrat pour accroissement temporaire d'activité. Le Comité Syndical approuve cette décision.

Questions diverses

Claude LESEIGNEUR demande où en est l'échange de la parcelle A112 à Criquetot Sur Ouille située à proximité de la parcelle de la lagune d'épuration de Criquetot sur Ouille et appartenant à Monsieur PLANCHON Antoine avec la SAFER.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES répond qu'un courrier avait été adressé en ce sens à la SAFER début juin et qu'il n'y a pas eu de réponse pour l'instant. Samuel GENDRIN relancera Mr DEMICHEL de la SAFER en charge de ce dossier.

Sont remis aux délégués présents le tableau habituel et à jour des réalisations du Syndicat ainsi qu'une étude comparative de la qualité de l'eau par rapport à d'autres collectivités.

La séance est levée à 19h15.